



HOMMAGE

Depuis sa fondation, en 1976, l'INSTITUT SOCIAL DE FRANCE s'est affirmé, dans la fidélité à l'esprit de ses créateurs et dans une ferme volonté d'être utile et efficace, tout à la fois, comme le bon outil d'une action où seul l'humain est pris en compte, dans ses exigences comme dans ses multiples facettes.

Antoine et Dominique CALACE de FERLUC sont les bons ouvriers de cette action.

Avec la foi et la persévérance qui conviennent à ceux dont le dévouement est la règle d'or et la raison d'être, ils savent que l'homo faber et l'homo sapiens ne sont qu'un, dans une création originale qui fait la grandeur de cet être puissant et fragile, avide de solidarités mais aussi soucieux d'affirmer et de faire respecter son individualité propre.

L'homme n'a pas seulement besoin de pain, il lui faut aussi vivre et grandir dans un environnement qui le fasse valoir et dans un ensemble multiple de liens, où le social et l'économique doivent se fondre avec le moral et l'universel.

Le juge, qui signe les présentes lignes, sait bien que la consécration de la règle juridique, aussi technique soit-elle, ne saurait jamais faire abstraction ni exclure ce supplément d'humanité qui rattache l'homme-individu à son milieu.



L'INSTITUT SOCIAL DE FRANCE dans une perspective que chacun connaît et parfois redoute, a eu raison d'inclure dans ses ambitions les Etats de la Communauté Européenne : volonté d'ouverture et refus d'une quiète frilosité, c'est toujours de l'homme qu'il s'agit et c'est bien ainsi.

Hommage doit être rendu à l'INSTITUT SOCIAL DE FRANCE et à ses animateurs pour leur permanent souci de l'homme et de la qualité de sa vie.

Pierre DRAI
*Premier Président
de la Cour de Cassation*